



LIQUIDE DE BLANCHIMENT BLANCHIPRO

Code : B10064T



Version: 6

Révision: 30/07/2026

Revisión précédente: 05/05/2024

Date d'impression: 30/07/2026

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: # LIQUIDE DE BLANCHIMENT BLANCHIPRO Code : B10064T UFI: HWCW-EXRT-KS2T-Y7EH
1.2	UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES: Utilisations prévues (principales fonctions techniques): ☐ Industriel ☒ Professionnelle ☒ consommation Additif blanchissant pour le lavage de vêtements. Secteurs d'utilisation: # Utilisations par des consommateurs (SU21). Utilisations déconseillées: Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Sans restriction.
1.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: EASYPRO 7 rue Georges Charpak – ZA Le Causse - 81290 Labruguière FRANCE Téléphone: +33 (0) 563626191 - www.easypro.fr - Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité: info@easypro.fr
1.4	NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE: +33 (0) 563626191 8:00-13:00 / 15:00-18:00 h Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)  ORFILA - Centres de toxicologie FRANCE: - PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848 - NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050 - LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959 - STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737 - BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080 - LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911 - TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447 - ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121 - MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525 - BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.

Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008~2024/2564 (CLP) :

DANGER:Ox. Liq. 3:H272|Acute Tox. (inh.) 4:H332|Acute Tox. (skin) 4:H312|Acute Tox. (oral) 4:H302|Skin Corr. 1A:H314|Eye Dam. 1:H318|STOT SE (irrit.) 3:H335|Aquatic Chronic 1:H410

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: 	Ox. Liq. 3:H272c)	Cat.3	-	-	-
Santé humaine: 	Acute Tox. (inh.) 4:H332c)	Cat.4	Inhalation	-	Nocive
	Acute Tox. (skin) 4:H312c)	Cat.4	Peau	-	Nocive
	Acute Tox. (oral) 4:H302c)	Cat.4	Ingestion	-	Nocive
	Skin Corr. 1A:H314c)	Cat.1A	Peau	Peau	Brûlures
	Eye Dam. 1:H318c)	Cat.1	Yeux	Yeux	Lésions graves
STOT SE (irrit.) 3:H335c)	Cat.3	Inhalation	Voies respiratoires	Irritation	
Environnement: 	Aquatic Chronic 1:H410c)	Cat.1	-	-	-

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:



Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/2564 (CLP).

- Mentions de danger:

H272 Peut aggraver un incendie: comburant.

easypro LIQUIDE DE BLANCHIMENT BLANCHIPRO Code : B10064T		   	
Version: 6		Révision: 30/07/2026	
		Revisión precedente: 05/05/2024	
		Date d'impression: 30/07/2026	
H332 Nocif par inhalation. H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. - Conseils de prudence: P102-P405 Tenir hors de portée des enfants. Garder sous clef. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P303+P361+P353-P352-P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P305+P351+P338-P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P273-P391-P501 Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. - Indications additionnelles: Contient: Égal ou supérieur à 30%: Agents de blanchiment oxygénés. Agents conservateurs (HYDROGEN PEROXIDE). - Substances qui contribuent à la classification: Peroxyde d'hydrogène Acide acétique Acide peracétique			
2.3	AUTRES DANGERS: Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: - Autres dangers physico-chimiques: ~Una de las propiedades más características y común a todos los peróxidos orgánicos, debido a su estructura química, - Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. - Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. Propriétés perturbant le système endocrinien: Ce produit contient, à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en poids, des substances en cours d'évaluation en raison de leurs possibles propriétés perturbatrices endocriniennes : Acide peracétique.		
RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS			
3.1	SUBSTANCES: Non applicable (mélange).		
3.2	MÉLANGES: Ce produit-ci est un mélange. Description chimique: # Mélange de solvants. COMPOSANTS DANGEREUX: Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:		
20 < C ≤ 25 %   		Peroxyde d'hydrogène CAS: 7722-84-1, EC: 231-765-0, REACH: 01-2119485845-22 CLP: Danger: Ox. Liq. 1:H271 Acute Tox. (inh.) 4:H332 (ATE=11000 mg/m3) Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=500 mg/kg) Skin Corr. 1A:H314 Eye Dam. 1:H318 STOT SE (irrit.) 3:H335 Aquatic Chronic 3:H412 (Note B) REACH Ox. Liq. 1, H271: C ≥70 % Ox. Liq. 2, H272: 50 % ≤ C < 70 % Skin Corr. 1A, H314: C ≥70 % Skin Corr. 1B, H314: 50 % ≤ C < 70 % Skin Irrit. 2, H315: 35 % ≤ C < 50 % Eye Dam. 1, H318: 8 % ≤ C < 50 % Eye Irrit. 2, H319: 5 % ≤ C < 8 % STOT SE (irrit.) 3, H335: C ≥35 %	
5 < C < 10 %  		Acide acétique CAS: 64-19-7, EC: 200-580-7, REACH: 01-2119475328-30 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 Skin Corr. 1A:H314 (Note B) CLP00 Skin Corr. 1A, H314: C ≥90 % Skin Corr. 1B, H314: 25 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2, H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2, H319: 10 % ≤ C < 25 %	

LIQUIDE DE BLANCHIMENT BLANCHIPRO Code : B10064T																		
Version: 6		Révision: 30/07/2026																
		Revisión précédente: 05/05/2024																
		Date d'impression: 30/07/2026																
2,5 < C ≤ 5 % Acide peracétique CAS: 79-21-0, EC: 201-186-8, REACH: 01-2119531330-56 CLP: Danger: Org. Perox. D:H242 Acute Tox. (inh.) 2:H330 (ATE=200 mg/m3) Acute Tox. (skin) 2:H310 (ATE=60 mg/kg) Acute Tox. (oral) 3:H301 (ATE=80 mg/kg) Skin Corr. 1A:H314 STOT SE (irrit.) 3:H335 Aquatic Acute 1:H400 (M=10) Aquatic Chronic 1:H410 (M=100) EUH071		ATP22 STOT SE (irrit.) 3, H335: C ≥ 1 %																
<u>Impuretés:</u> Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit. <u>Adjuvants de stabilisation:</u> Aucun. <u>Référence à d'autres sections:</u> Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16. <u>SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):</u> Liste mise à jour par l'ECHA sur 04/02/2026. <u>Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Aucune. <u>Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Aucune. <u>SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):</u> Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. <u>Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT (UE) 2019/1021~2025/1930 relatif aux polluants organiques persistants:</u> Aucune.																		
RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS																		
4.1 <u>DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:</u>																		
Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux mêmes et utiliser les moyens de protection individuelle recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.																		
<table><tr><th>Route d'exposition</th><th>Symptômes et effets, aigus et différés</th><th>Description des premiers secours</th></tr><tr><td>Inhalation: </td><td>L'inhalation produit des irritation des muqueses, toux et des difficultés respiratoires. L'inhalation produit sensation de brûlure, toux, difficulté respiratoire et douleur à la gorge.</td><td>Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.</td></tr><tr><td>Peau: </td><td>Le contact avec la peau produit rougeur, des brûlures et douleur.</td><td># Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède et une solution aqueuse de bicarbonate de sodium au 5%. Puis laver à nouveau la zone avec de l'eau savonneuse.</td></tr><tr><td>Yeux: </td><td>Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brûlures profondes graves.</td><td># Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.</td></tr><tr><td>Ingestion: </td><td>En cas s'ingestion, provoque de graves brûlures sur les lèvres, la bouche, la gorge et l'oesophage, avec troubles gastriques et douleurs abdominales.</td><td># En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Boire de l'eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque de perforation. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.</td></tr></table>				Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours	Inhalation: 	L'inhalation produit des irritation des muqueses, toux et des difficultés respiratoires. L'inhalation produit sensation de brûlure, toux, difficulté respiratoire et douleur à la gorge.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.	Peau: 	Le contact avec la peau produit rougeur, des brûlures et douleur.	# Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède et une solution aqueuse de bicarbonate de sodium au 5%. Puis laver à nouveau la zone avec de l'eau savonneuse.	Yeux: 	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brûlures profondes graves.	# Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.	Ingestion: 	En cas s'ingestion, provoque de graves brûlures sur les lèvres, la bouche, la gorge et l'oesophage, avec troubles gastriques et douleurs abdominales.	# En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Boire de l'eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque de perforation. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.
Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours																
Inhalation: 	L'inhalation produit des irritation des muqueses, toux et des difficultés respiratoires. L'inhalation produit sensation de brûlure, toux, difficulté respiratoire et douleur à la gorge.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.																
Peau: 	Le contact avec la peau produit rougeur, des brûlures et douleur.	# Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède et une solution aqueuse de bicarbonate de sodium au 5%. Puis laver à nouveau la zone avec de l'eau savonneuse.																
Yeux: 	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brûlures profondes graves.	# Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.																
Ingestion: 	En cas s'ingestion, provoque de graves brûlures sur les lèvres, la bouche, la gorge et l'oesophage, avec troubles gastriques et douleurs abdominales.	# En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Boire de l'eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque de perforation. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.																
4.2 <u>PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES:</u> Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1																		
4.3 <u>INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:</u> <u>Information pour le médecin:</u> Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles. Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d'estomac après avoir fait une addition de diméthicone (antimousse). <u>Antidotes et contre-indications:</u> Il n'est pas connu un antidote spécifique.																		

		LIQUIDE DE BLANCHIMENT BLANCHIPRO Code : B10064T			
Version: 6		Révision: 30/07/2026		Revisión precedente: 05/05/2024 Date d'impression: 30/07/2026	
RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE					
5.1	<u>MOYENS D'EXTINCTION:</u> # Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau. Le jet d'eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie, étant donné que le feu peut se propager.				
5.2	<u>DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</u> Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.				
5.3	<u>CONSEILS AUX POMPIERS:</u> <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.				
RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE					
6.1	<u>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</u> Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.				
6.2	<u>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.				
6.3	<u>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Transférer à un récipient approprié pour sa récupération ou élimination. Neutraliser avec du carbonate ou bicarbonate de sodium. Finalement, laver l'aire avec de l'eau abondante. Ne pas utiliser de draps. L'absorbant imprégné de peroxyde doit se recueillir dans un lieu sûr et ne pas être enfermé dans un emballage.				
6.4	<u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.				
RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE					
7.1	<u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>- Recommandations générales:</u> Manipuler en évitant des projections. Ne pas peser dans l'aire de stockage. Éviter des frictions, manèvements brusques ou de forts impacts. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> Non applicable. <u>- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> # Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.				
7.2	<u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</u> # Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Du à sa nature corrosive, il faut prendre une extrême caution à la sélection de matériaux pour bombes, emballages et lignes. Le sol doit être imperméable et résistant à la corrosion, avec un système de canaux permettant le recueillement du liquide vers une fosse de neutralisation. L'équipe électrique doit être en matériaux non corrodibles. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <u>- Classe de magasin:</u> # D'après les dispositions en vigueur. <u>- Temps de stockage:</u> 12 Mois. <u>- Températures:</u> # min:5 °C, max:40 °C (recommandé). <u>- Matières incompatibles:</u> # Conserver à l'écart de agents oxydants, alcalis, peroxydes, agents réducteurs, composés de métaux lourds, matières combustibles, acides, métaux. <u>- Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. <u>- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u>				



LIQUIDE DE BLANCHIMENT BLANCHIPRO

Code : B10064T



Version: 6

Révision: 30/07/2026

Revisión précédente: 05/05/2024

Date d'impression: 30/07/2026

	- Substances/mélanges dangereuses énumérées:Aucune - Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t): - Dangers physiques:Peut aggraver un incendie: comburant. (P8) (50t/200t). - Dangers pour la santé:Non applicable - Dangers pour l'environnement:Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (E1) (100t/200t). - Autres dangers:Non applicable - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas:50 tonnes - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut:200 tonnes - Observations: Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.
7.3	UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S): # Aucune recommandation particulière n'est nécessaire pour l'utilisation de ce produit, à l'exception des indications déjà spécifiées à la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME		VLCT		Observations	Table
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		MP non.
Peroxyde d'hydrogène	1987	1	1,5	-	-		
Acide acétique	1982	-	-	10	25		

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directives spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	
Acide peracétique	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
Peroxyde d'hydrogène	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Acide acétique	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
Acide peracétique	0,56 (a)	0,56 (c)	a/r (a)	a/r (c)	a/r (a)	- (c)
Peroxyde d'hydrogène	3 (a)	1,4 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Acide acétique	25 (a)	25 (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, POPULATION GÉNÉRALE:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Yeux mg/kg bw/d	
Acide peracétique	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)
Peroxyde d'hydrogène	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Acide acétique	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	- (c)
- EFFETS LOCAUX, AIGUË ET CHRONIQUES:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
Acide peracétique	0,28 (a)	0,28 (c)	a/r (a)	a/r (c)	a/r (a)	- (c)
Peroxyde d'hydrogène	1,93 (a)	0,21 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Acide acétique	25 (a)	25 (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)



LIQUIDE DE BLANCHIMENT BLANCHIPRO

Code : B10064T



Version: 6

Révision: 30/07/2026

Revisión précédente: 05/05/2024

Date d'impression: 30/07/2026

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).
s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).
a/r - DNEL non dérivé (risque élevé).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittentes:	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/l	PNEC Intermittent mg/l
Acide peracétique	9.4E-05	9.4E-06	0.0016
Peroxyde d'hydrogène	0.0126	0.0126	0.0138
Acide acétique	3.058	0.3058	30.58
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE:	PNEC STP mg/l	PNEC Sédiments mg/kg dw/d	PNEC Sédiments mg/kg dw/d
Acide peracétique	0.051	0.00035	3.5E-05
Peroxyde d'hydrogène	4.66	0.047	0.047
Acide acétique	85	11.36	1.136
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:	PNEC Air mg/m3	PNEC Sol mg/kg dw/d	PNEC Oral mg/kg dw/d
Acide peracétique	s/r	0.32	n/b
Peroxyde d'hydrogène	-	0.0023	-
Acide acétique	-	0.47	-

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).
n/b - PNEC non dérivé (pas de potentiel de bioaccumulation).
s/r - PNEC non dérivé (pas de risque identifié).

8.2

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:

CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS:



Veiller à une ventilation adéquate.Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE, TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE:

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de vapeurs.

- Protection des yeux et du visage:

Disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

Disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

Contrôle de l'exposition professionnelle: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Les recommandations figurant dans cette section concernent le produit sous sa forme pure, conformément à sa classification et son étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Dans les situations où le produit est utilisé sous forme diluée, les mesures de prévention et de protection peuvent varier considérablement en fonction du degré de dilution, de l'usage prévu (industriel, professionnel ou consommateur) et du mode d'application (par exemple, pulvérisation, immersion ou application manuelle). Le choix des équipements de protection individuelle (EPI) — tels que des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de sécurité, une protection respiratoire ou des vêtements de protection — doit se fonder sur une évaluation des risques spécifique réalisée conformément aux principes du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), en tenant compte à la fois de la concentration effective du mélange et de la fréquence et durée d'exposition.

Masque: 	 Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387).Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm.Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres.Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume.En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.
Lunettes: 	 Lunettes de sécurité avec des protections latérales pour produits chimiques (EN166).Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial: 	 Écran facial contre éclaboussures de liquides (EN166), recommandable par risque de déversement, projection ou nébulisation du liquide.



LIQUIDE DE BLANCHIMENT BLANCHIPRO

Code : B10064T



Version: 6

Révision: 30/07/2026

Revisión précédente: 05/05/2024

Date d'impression: 30/07/2026

Gants: 	 Gants en gomme de néoprène (EN374).Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min.Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min.Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue.Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374.En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants.Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau.Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes: 	 Bottes en gomme de néoprène (EN347).
Tablier:	Non.
Combinaison: 	 Garder les vêtements de travail sous contrôle et séparés du reste.Ne pas porter les vêtements contaminés à la maison.Laver les vêtements de travail contaminés avant de les utiliser à nouveau.

- Risques thermiques:
Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

- Déversements sur le sol:
Éviter l'infiltration dans les sols.

- Déversement dans l'eau:
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau:
Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:
En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.



LIQUIDE DE BLANCHIMENT BLANCHIPRO

Code : B10064T



Version: 6

Révision: 30/07/2026

Revisión précédente: 05/05/2024

Date d'impression: 30/07/2026

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES: <u>Aspect</u> État physique: Liquide Transparent Couleur: # Incolore Odeur: Acidic Seuil olfactif: Non disponible (mélange). <u>Changement d'état</u> Point de congélation: Non disponible (mélange). Point initial d'ébullition: > 100 °C à 760 mmHg <u>- Inflammabilité:</u> Point d'éclair: Ininflammable Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: Non disponible Température auto-inflammation: Non applicable. <u>Stabilité</u> Température de décomposition: Non disponible <u>Valeur pH</u> pH: 2,7 ± 0,5 10 g/l à 20°C <u>- Viscosité:</u> Viscosité dynamique: Non disponible. Viscosité cinématique: Non disponible. <u>- Solubilité(s):</u> Solubilité dans l'eau Immiscible Liposolubilité: Non applicable (produit inorganique). Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non applicable (mélange). <u>- Volatilité:</u> Tension de vapeur: # 14,6938* mmHg à 20°C Tension de vapeur: # 10,0926* kPa à 50°C Taux d'évaporation: Non disponible (manque de données). <u>Densité</u> Densité relative: # 1,094* à 20/4°C Relative eau Densité de vapeur relative: # < 1 (plus léger que l'air). <u>Caractéristiques des particules</u> La taille des particules: Non applicable. <u>- Propriétés explosives:</u> # Non disponible. <u>- Propriétés comburantes:</u> Comburant. *Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange. Note : Les valeurs « Non disponible » sont utilisées lorsque aucune donnée n'est disponible à la date d'élaboration de ce document, et « Non applicable » lorsque les données ne sont pas pertinentes en raison de la nature et/ou de la dangerosité du produit.
9.2	AUTRES INFORMATIONS: <u>Informations concernant les classes de danger physique</u> Liquides comburants : Peut aggraver un incendie: comburant. <u>Autres caractéristiques de sécurité:</u> Tension superficielle: # 68,7* din/cm à 20°C Chaleur de combustion: 330 Kcal/kg COV (livraison): 13,0 % Poids COV (livraison): # 142,2 g/l Oxygène actif: # 11,76 % O2 Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.



LIQUIDE DE BLANCHIMENT BLANCHIPRO
Code : B10064T



Version: 6

Révision: 30/07/2026

Revisión précédente: 05/05/2024

Date d'impression: 30/07/2026

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	RÉACTIVITÉ: <u>- Corrosion pour les métaux:</u> Non disponible. <u>- Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.
10.2	STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: # Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, alcalis, peroxydes, agents réducteurs, composés de métaux lourds, matières combustibles, acides, métaux.
10.4	CONDITIONS À ÉVITER: <u>- Chaleur:</u> # Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>- Lumière:</u> # S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. <u>- Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. <u>- Pression:</u> Irrélevant. <u>- Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES: # Conserver à l'écart de agents oxydants, alcalis, peroxydes, agents réducteurs, composés de métaux lourds, matières combustibles, acides, métaux.
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: # Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxygène.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/2564 (CLP).

INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DEFINIES DANS LE REGLEMENT (CE) NO 1272/2008:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
Acide peracétique	> 50 Rat	1147 Lapin	> 204 Rat
Peroxyde d'hydrogène	> 500 Rat	4060 Rat	> 170 Rat
Acide acétique	3310 Rat	1060 Lapin	> 11400 Rat
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation
Acide peracétique	*80	*60	*> 200
Peroxyde d'hydrogène	> 500	-	11000 Vapeurs
Acide acétique	-	-	-

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.

(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

- Dose sans effet observé	NOAEL Oral mg/kg bw/d	NOAEL Cutanée mg/kg bw/d	NOAEC Inhalation mg/m3
Acide peracétique	23,4 Rat		

- Dose minimale avec effect observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
Inhalation: !	ATE : 4.000 mg/m3	Cat.4	NOCIF: Nocif en cas d'inhalation.	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé !	ATE : 1.200 mg/kg bw	Cat.4	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.



LIQUIDE DE BLANCHIMENT BLANCHIPRO

Code : B10064T



Version: 6

Révision: 30/07/2026

Revisión précédente: 05/05/2024

Date d'impression: 30/07/2026

Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion:	ATE : 889 mg/kg bw	Cat.4	NOCIF: Nocif en cas d'ingestion.	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).
GHS/CLP 1.2.5 : Classification du mélange en fonction de ses composants (informations supplémentaires sur les dangers).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire:	Voies respiratoires	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée:	Peau	Cat.1A	CORROSIF: Provoque de graves brûlures de la peau.	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.1	LÉSIONS: Provoque de graves lésions des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 1.2.6 : Classification du mélange en fonction de ses composants (informations supplémentaires sur les dangers).

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Efectos respiratorios:	SE	Voies respiratoires	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	GHS/CLP 3.8.3.4

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.9.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

GHS/CLP 3.6.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

GHS/CLP 3.5.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- Toxicité pour la reproduction:

N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

GHS/CLP 3.7.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- Effets via l'allaitement:



LIQUIDE DE BLANCHIMENT BLANCHIPRO

Code : B10064T



Version: 6

Révision: 30/07/2026

Revisión précédente: 05/05/2024

Date d'impression: 30/07/2026

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

GHS/CLP 3.7.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

[EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:](#)

[Routes d'exposition](#)

Non disponible.

[- Exposition à court terme:](#)

Produit des brûlures sur la peau ou les yeux par contact direct ou dans les voies digestives en cas d'ingestion. Les brouillards de fines particules sont irritants pour la peau et les voies respiratoires. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux.

[- Exposition prolongée ou répétée:](#)

Non disponible.

[EFFETS INTERACTIFS:](#)

Non disponible.

[INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:](#)

[- Absorption percutanée:](#)

Non disponible.

[- Toxicocinétique basique:](#)

Non disponible.

[AUTRES INFORMATIONS:](#)

Quelques peroxydes organiques provoqueront des graves lésions oculaires irréversibles dans la cornée, même après un contact rapide.

11.2 [INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:](#)

[Propriétés perturbant le système endocrinien:](#)

Ce produit contient, à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en poids, des substances en cours d'évaluation en raison de leurs possibles propriétés perturbatrices endocriniennes : Acide peracétique.

[Autres informations:](#)

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de ce mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/2564 (CLP).

12.1 [TOXICITÉ:](#)

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l · 96heures	CE50 (OECD 202) mg/l · 48heures	CE50 (OECD 201) mg/l · 72heures
Acide peracétique	0.53 - Poisson	0.73 - Daphnie	0.16 - Algues
Peroxyde d'hydrogène	16 - Poisson	2.4 - Daphnie	1.4 - Algues
Acide acétique	75 - Poisson	47 - Daphnie	

- Concentration sans effet observé	NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours	NOEC (OECD 211) mg/l · 21 jours	NOEC (OECD 201) mg/l · 72 heures
Acide peracétique	0.00094 - Poisson	0.012 - Daphnie	0.061 - Algues

[- Concentration minimale avec effet observé](#)

Non disponible

[ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:](#)

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique: 	Cat.1	TRÈS TOXIQUE: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 [PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:](#)

[- Biodégradabilité:](#)

Non disponible.

Biodegradation aérobie de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DBO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodégradabilité
Acide peracétique		- 78 98	Facile
Peroxyde d'hydrogène		- - -	Facile



LIQUIDE DE BLANCHIMENT BLANCHIPRO

Code : B10064T



Version: 6

Révision: 30/07/2026

Revisión précédente: 05/05/2024

Date d'impression: 30/07/2026

	Acide acétique	1007	66	-	99	Facile
Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.						
- Hydrolyse: Non disponible.						
- Photodégradabilité: Non disponible.						
12.3	POTENTIEL DE BIOACCUMULATION: Non disponible.					
	Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potentiel		
	Acide peracétique	-0.26	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable		
	Peroxyde d'hydrogène	-1.57	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable		
	Acide acétique	-0.17	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable		
12.4	MOBILITÉ DANS LE SOL: Non disponible					
	Mobilité de composants individuels	log Poc	Constante de Henry Pa·m3/mol 20°C	Potentiel		
	Acide peracétique	0,1	0,217 (calculée)	Non bioaccumulable		
	Peroxyde d'hydrogène	-1,36	0,00075 (calculée)	Non bioaccumulable		
	Acide acétique		0,21 (calculée)	Non bioaccumulable		
12.5	RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:) Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.					
12.6	PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN: Ce produit contient, à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en poids, des substances en cours d'évaluation en raison de leurs possibles propriétés perturbatrices endocriniennes : Acide peracétique.					
12.7	AUTRES EFFETS NÉFASTES: - Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: # Il ne contient pas de substances incluses dans le Règlement (UE) n° 2024/590 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. - Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible. - Potentiel de réchauffement climatique: Non disponible.					

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Code LER	Description	Type de déchet
		Dangereux

Type de déchet selon le Règlement (UE) n° 1357/2014 :

HP 6 Toxicité aiguë

HP 4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

HP 8 Corrosif

HP 5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP 14 Écotoxique

Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE. Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.Ne jamais utiliser à nouveau un emballage ayant contenu des peroxydes.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementacions locales.

	LIQUIDE DE BLANCHIMENT BLANCHIPRO Code : B10064T	
--	--	---

Version: 6 Révision: 30/07/2026 Revisión précédente: 05/05/2024 Date d'impression: 30/07/2026

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION: 3149
14.2	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU: PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT: <u>Transport par route (ADR 2025) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2025):</u> - Classe: 5.1 - Groupe d'emballage: II - Code de classification: OC1 - Code de restriction en tunnels: (E) - Catégorie de transport: 2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L - Quantités limitées: 1 L (voir exemptions totales ADR 3.4) - Consignes écrites: ADR 5.4.3.4 - Dispositions spéciales: 196;553  <u>Transport voie maritime (IMDG 41-22):</u> - Classe: 5.1 - Groupe d'emballage: II - Fiche de Sécurité (FS): F-H,S-Q - Guide soins médicaux d'urgence: 735 - Polluant marin: Non.  <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2024):</u> - Classe: 5.1 - Groupe d'emballage: II  <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non disponible
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE: Voir la section 14.3
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Non applicable.
14.6	PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisée. Assurer une ventilation adéquate. Conserver à l'écart des denrées alimentaires.
14.7	TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÈMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI: Non disponible.

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT: Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2 <u>Avertissement tactile de danger:</u> Si le produit est destiné au public en général, il est obligatoire un signal tactile de danger. Les prescriptions techniques concernant les dispositifs permettant la détection des dangers au toucher doivent être conformes à la norme EN ISO 11683, relative aux 'Emballages - Indications tactiles de danger - Exigences.' <u>Protection de sécurité par des enfants:</u> Si le produit est destiné au public en général, il est obligatoire une fermeture résistante aux enfants. Les fermetures de sécurité pour les enfants utilisées sur des emballages refermables doivent correspondre à la norme ISO 8317, relative aux 'Emballages à l'épreuve des enfants - Exigences et méthodes d'essai pour emballages refermables.' Les fermetures de sécurité pour les enfants utilisées sur des emballages non refermables doivent correspondre à la norme CEN 862, relative aux 'Emballages - emballages à l'épreuve des enfants - exigences et méthodes d'essai pour emballages non refermables de produits non pharmaceutiques.' <u>Législation spécifique sur les détergents:</u> Applicable d'après le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents. Contient: Égal ou supérieur à 30%: Agents de blanchiment oxygénés. Agents conservateurs (HYDROGEN PEROXIDE). <u>ANNEXE I: PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS</u> L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant: https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/internal-security/counter-terrorism-and-radicalisation/protection/legislation-chemicals-used-home-made-explosives_en <u>AUTRES LÉGISLATIONS:</u> Il est d'application la Recommandation 89/542/CEE, concernant l'étiquetage des détergents et des produits d'entretien. <u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2
------	---



LIQUIDE DE BLANCHIMENT BLANCHIPRO

Code : B10064T



Version: 6

Révision: 30/07/2026

Revisión précédente: 05/05/2024

Date d'impression: 30/07/2026

	<u>Autres législations locales:</u> Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.
15.2	<u>ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:</u> Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMERO FIGURE A LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/2564 (CLP), Annexe III:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion: comburant puissant. H272 Peut aggraver un incendie: comburant. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H330 Mortel par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances ou mélanges:

Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...% ». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Note D : Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».

Note T : La substance peut être commercialisée sous une forme qui ne présente pas les dangers physiques indiqués par la classification dans l'entrée figurant dans la troisième partie. Si les résultats obtenus selon la ou les méthodes prévues par l'annexe I, partie 2, du présent règlement révèlent que la forme spécifique de la substance commercialisée ne présente pas ce ou ces dangers physiques, la substance est classée conformément au(x) résultat(s) de l'essai ou des essais effectués. Il y a lieu d'indiquer dans la fiche de données de sécurité les informations pertinentes, y compris une référence au(x) méthode(s) d'essai pertinentes.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:

Classification du mélange	Procédure de classification
Ox. Liq. 3:H272	Basé sur les données du produit
Acute Tox. (inh.) 4:H332	Méthode de calcul
Acute Tox. (skin) 4:H312	Méthode de calcul
Acute Tox. (oral) 4:H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1A:H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1:H318	Méthode de calcul
STOT SE (irrit.) 3:H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1:H410	Méthode de calcul

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2025).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 41-22 (IMO, 2022).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).

	LIQUIDE DE BLANCHIMENT BLANCHIPRO Code : B10064T	
--	--	---

Version: 6	Révision: 30/07/2026	Revisión précédente: 05/05/2024	Date d'impression: 30/07/2026
-------------------	-----------------------------	---------------------------------	-------------------------------

	· LC50: Concentration létale, 50 pour cent. · LD50: Dose létale, 50 pour cent. · ONU: Organisation des Nations Unies. · ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route. · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses. · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. · IATA: Association du Transport aérien international. · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale. LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878. HISTOIRE: RÉVISION: <table><tr><td>Version: 4</td><td>14/06/2021</td></tr><tr><td>Version: 5</td><td>05/05/2024</td></tr><tr><td>Version: 6</td><td>30/07/2026</td></tr></table> Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente: Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque #	Version: 4	14/06/2021	Version: 5	05/05/2024	Version: 6	30/07/2026
Version: 4	14/06/2021						
Version: 5	05/05/2024						
Version: 6	30/07/2026						
Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementation tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Fiche de Données de Sécurité (FDS) générée avec la version 6.0.0.204 du software JMTCHEM (www.jmtchemsolutions.com).							